

SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE D'AMOS

LE 19 MARS 2018

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018;
4. 1^{re} période réservée à l'assistance;
5. Administration générale :
 - 5.1 Dérogation mineure de M. Olivier Paquin et Mme Amélie Lamonde pour le 852, rue Carpentier afin de permettre la construction d'un garage détaché sur la propriété;
 - 5.2 Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation de nouvelles enseignes sur le bâtiment situé au 131, 1^{re} Avenue Ouest (Restaurant Habanneros Grill Mexicain);
 - 5.3 Nomination d'un maire suppléant;
 - 5.4 Acquisition du lot 6 197 681, cadastre du Québec appartenant à la Ferme Everest, S.E.N.C.;
 - 5.5 Acquisition du lot 6 037 819, cadastre du Québec (rues Savard, Roch et Dufresne) et du lot 6 037 794, cadastre du Québec appartenant à 2645-3589 Québec inc.;
 - 5.6 Mainlevée pour l'immeuble situé au 152, rue des Métiers;
 - 5.7 Adjudication du contrat pour la vente de rebuts de métaux;
 - 5.8 Adjudication d'un contrat pour l'entretien du système hydraulique et mécanique du Théâtre des Eskers;
 - 5.9 Comptes à payer au 28 février 2018;
 - 5.10 Adjudication du contrat pour l'acquisition de lampes de rue;
 - 5.11 Autorisation à M. Guy Nolet d'assister au congrès annuel de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ);
 - 5.12 Déléguer le conseiller Pierre Deshaies à titre d'agent de liaison au conseil d'administration du Collectif des fées en feu de l'Abitibi-Témiscamingue (FEE-AT);
 - 5.13 Appui à une demande d'aide financière de l'organisme Corporation de développement communautaire d'Amos dans le cadre des « projets structurants pour améliorer la qualité de vie » de la MRC d'Abitibi;
 - 5.14 Appui à une demande d'aide financière de l'organisme Regroupement des partenaires en développement social d'Amos-région dans le cadre des « projets structurants pour améliorer la qualité de vie » de la MRC d'Abitibi;
 - 5.15 Appui à une demande d'aide financière de l'organisme Refuge Pageau dans le cadre des « projets structurants pour améliorer la qualité de vie » de la MRC d'Abitibi;

- 5.16 Appui à une demande d'aide financière de l'organisme Support aux aînés de l'Harricana inc. dans le cadre des « projets structurants pour améliorer la qualité de vie » de la MRC d'Abitibi;
 - 5.17 Appui à une demande d'aide financière de l'entreprise la Lucarne Verte dans le cadre des « projets structurants pour améliorer la qualité de vie » de la MRC d'Abitibi;
 - 5.18 Appui à une demande d'aide financière de l'organisme Vélo MRC Abitibi dans le cadre des « projets structurants pour améliorer la qualité de vie » de la MRC d'Abitibi;
 - 5.19 Appui à une demande d'aide financière de l'organisme Diabète Amos région dans le cadre des « projets structurants pour améliorer la qualité de vie » de la MRC d'Abitibi;
 - 5.20 Acceptation de la Ville d'Amos d'être mandataire pour procéder à un appel d'offres concernant le choix d'un assureur en assurance collective;
 - 5.21 Mandat à Trame architecture - paysage d'une offre de services professionnels en architecture pour un centre entrepreneurial;
 - 5.22 Demande au ministère des Affaires Municipales et Occupation du Territoire d'autoriser la Ville d'Amos à conclure un appel d'offres en assurance collective pour un terme de 10 ans;
6. Procédures :
- 6.1 Dépôt des certificats d'enregistrement des personnes habiles à voter des règlements d'emprunt n^{os} VA-993, VA-994, VA-995, VA-996 et VA-997;
 - 6.2 Adoption du règlement n° VA-1004 modifiant le règlement n° VA-963 concernant le plan d'urbanisme;
 - 6.3 Adoption du second projet de règlement n° VA-1005 modifiant le règlement de zonage n° VA-964;
 - 6.4 Adoption du second projet de règlement n° VA-1006 modifiant le règlement de zonage n° VA-964;
 - 6.5 Adoption du règlement n° VA-998 concernant le traitement des élus municipaux;
7. Dons et subventions :
- 7.1 ;
8. Informations publiques;
- 8.1 Félicitations à Martin Jean, jeune quilleur;
 - 8.2 Statistiques de la construction au 28 février 2018;
9. 2^e période réservée à l'assistance;
10. Levée de la séance.